VOTRE BUDGET

Les tarifs exprimés dans ce document ne constituent pas un devis. Ils ne sont que consultatifs, mais ils vous permettent de calculer approximativement votre budget pour votre formation.

ļ,	TARIFS	B78 vers B			
_	Denomination	Prix Unitaine €TTC	TVA	Volume	Mantant TTC
	Frais de dossier				
DIVERS	Ouvrage				
Hara	Airm				
NO	Protique				
FORMATION	Simulateor				
ğ	Heures en supplément				
10	MONTANT TOTAL EN € '''				

[&]quot;In Town TVA mount "In Trus TVA mount

Informations complementaire	18.	

is from the properties of the second of the





Objectifs de la formation

A l'issue de la formation, le conducteur doit être en capacité d'utiliser, en sécurité, un véhicule muni d'un changement de vitesses manuel de façon simultanée avec les autres tâches de canduite.

Quand puls-je suivre la formation ?

Pour pouvoir suivre cette formation, vous devez attendre 6 mois après l'obtention de votre permis de catégorie B boite automatique.



CARACTERISTIQUES

	FORMATION DISPENSÉE
Véhicule utilisé	Catégorie B, à changement de vitesses manuel Appartenant à l'établissement.
	- La formation est pratique et individuelle Des apports théoriques sont délivrés par l'enseignant, à bord du véhicule.
Enseignement	 La formation est dispensée par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite.
	 Une partie de la séquence 1 (trafic nul ou faible), limitée à une heure, paut être réalisée sur simulateur, notamment pour apprendre à utiliser la boîte de vitesses manuelle.

LA FORMATION DE 7 HEURES

LE PROGRAMME DE FORMATION				
Séquences	Durée	Intitulé	Contenu	
Séquence 1	*2 h	• Trafic nul ou faible	Comprendre le principe du point de patinage de l'embrayage et assurer sa mise en œuvre. Ètre en capacité de réaliser un démarrage en côte en toute sécurité.	
Séquence 2	•5h	Conditions de circulation variées, simples et complexes	Savair utiliser la boite de vitesses manuelle de façon rationnelle et en toute sécurité dans les conditions de circulation précitées et adopter les techniques de l'éco-conduite. Étre en capacité de diriger le véhicule en adaptant l'allure et la trajectoire à l'environnement et aux conditions de circulation.	



À la fin de la formation, une attestation est remise par votre auto-école: Elle ne permet de conduire un véhicule muni d'un changement de vitesses manuel qu'a compter du jour où vous êtes en possession du titre de conduite définitif



Objectifs de la formation

A l'issue de la formation, le conducteur doit être en capacité d'utiliser, en sécurité, un véhicule muni d'un changement de vitesses manuel de façon simultanée avec les autres tâches de conduite.

Quand puis-je suivre la formation ?

Pour pouvoir suivre cette formation, vous devez attendre à mois après l'abtention de votre permis de catégorie B baîte automatique.



CARACTÉRISTIQUES

FORMATION DISPENSÉE				
Véhicule utilisé	Catégorie B, à changement de vitesses manuel Appartenant à l'établissement.			
	La formation est pratique et individuelle Des apports théoriques sont délivrés par l'enseignant, à bord du véhicule.			
Enseignement	 La formation est dispensée par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire de l'autorisation d'enseigner la canduite 			
	 Une partie de la séquence 1 (trafic nul ou faible), limitée à une heure, pout être réalisée sur simulateur, notamment pour apprendre à utiliser la boîte de vitesses monuelle. 			

LA FORMATION DE 7 HEURES

LE PROGRAMME DE FORMATION				
Séquences	Durée	Intitule	Contenu	
Séquence 1	+2 h	- Trafic nul ou faible	 Comprendre le principe du point de patinage de l'embrayage et assurer sa mise en œuvre. Étre en capacité de réaliser un démarrage en côte en toute securité 	
Sequence 2	•5h	Conditions de circulation variees, simples et complexes	Savoir utiliser la boîte de vitesses manuelle de taçon rationnelle et en toute sécurité dans les conditions de circulation précitées et adopter les techniques de l'éco-conduite. Étre en capacité de diriger le véhicule en adaptant l'allure et la trajectoire à l'environnement et aux conditions de circulation.	



À la fin de la formation, une attestation est remise par votre auto-ecole. Elle ne permet de conduire un véhicule muni d'un changement de vitesses manuel qu'à compter du jour ou vous étes en possession du titre de conduite définitif.

